

## Concertation préalable du public sur le projet de renouvellement du réseau de transport de gaz entre Villariès (31) et Albi (81)



## Réunion publique de Paulhac

1<sup>er</sup> février 2022

Compte-rendu des échanges

La 1<sup>re</sup> réunion publique de la concertation sur le projet de renouvellement du réseau gazier entre Villariès (31) et Albi (81) s'est tenue le 1<sup>er</sup> février 2022 dans la salle des fêtes de Paulhac (31). Organisée à l'initiative de Teréga, maître d'ouvrage du projet, elle s'est déroulée en présence de plusieurs propriétaires ou exploitants agricoles du territoire et avec la participation des représentants des chambres d'agriculture concernées. Plusieurs personnes étaient également connectées à distance pour suivre la rencontre.

La vidéo intégrale de la réunion est disponible sur le site internet <https://www.terega.fr/projet/renouvellement-villaries-albi-reva>

## Introduction

À la suite d'un bref rappel des objectifs et des modalités pratiques de déroulement de la réunion par l'animatrice, **Jean-Michel BERSIA**, adjoint à la mairie de Paulhac a accueilli les participants. Après avoir excusé Monsieur le maire retenu par d'autres obligations, il a rappelé l'importance du projet de réhabilitation de la canalisation gazière qui traverse à l'heure actuelle la commune de Paulhac. Il a en outre tenu à préciser que les réunions publiques seraient suivies d'une phase de rencontres individuelles des propriétaires et exploitants concernés.

L'animatrice a repris la parole pour détailler les différentes modalités de participation à la concertation préalable du public qui se déroule du 31 janvier au 6 mars 2022. Elle a également présenté les interlocuteurs de Teréga assis à la tribune :

- Jérôme SAINT-MACARY : responsable du projet REVA
- Frédéric ANDREE : responsable projet en charge des études
- Patrick MATHIEU : chargé des relations institutionnelles
- Agnès BAILLOT : ingénieur « environnement et développement durable »

Avant d'entamer la présentation du projet, **Patrick MATHIEU** a expliqué plus en détail le rôle et les missions de Teréga en tant que gestionnaire du réseau de transport de gaz présent depuis 1974 dans la Haute-Garonne et le Tarn. Teréga est gestionnaire d'infrastructures, de **transport** et de **stockage** de gaz. L'entreprise est présente historiquement dans le grand Sud-Ouest depuis la découverte des gisements gaziers du Comminges en 1939. Teréga exploite aujourd'hui plus de 5000 km de canalisations, 2 interconnexions avec l'Espagne, ainsi que de 2 stockages qui jouent un rôle extrêmement important pour garantir l'approvisionnement en gaz, en particulier durant la période hivernale. Teréga se positionne également comme un acteur favorisant l'accélération de la **transition énergétique**.

Sur la base d'un schéma, Patrick MATHIEU a poursuivi en expliquant le cheminement du gaz jusqu'aux foyers, via le réseau de transport qui permet de raccorder – outre les distributions publiques - des unités de méthanisation, des stations de gaz naturel pour véhicules ou encore de grandes entreprises industrielles. Il a précisé qu'une fois arrivé aux portes des agglomérations, le gaz est distribué par le biais du réseau de GRDF ou via des régies municipales comme celles de Lavar ou Carmaux dans le Tarn. Il a enfin insisté sur le fait que la canalisation Villariès-Albi a la particularité d'être « en **antenne** » ; autrement dit c'est la seule à pouvoir alimenter le territoire. Il a conclu en rappelant que le réseau étant enterré, il est uniquement visible au travers des balises jaunes qui permettent de repérer la canalisation pour des raisons de sécurité. Sécurité, qui constitue la priorité absolue de Teréga, a-t-il ajouté.

## Présentation du projet

En préambule de la présentation du projet, Jérôme SAINT-MACARY, responsable du projet REVA, a rappelé que **la démarche de concertation préalable organisée par Teréga est une démarche volontaire**. Par ce biais, Teréga souhaite associer les personnes potentiellement concernées à l'élaboration du projet. L'entreprise espère recueillir des enseignements qui permettront de définir un tracé adapté aux enjeux du territoire.

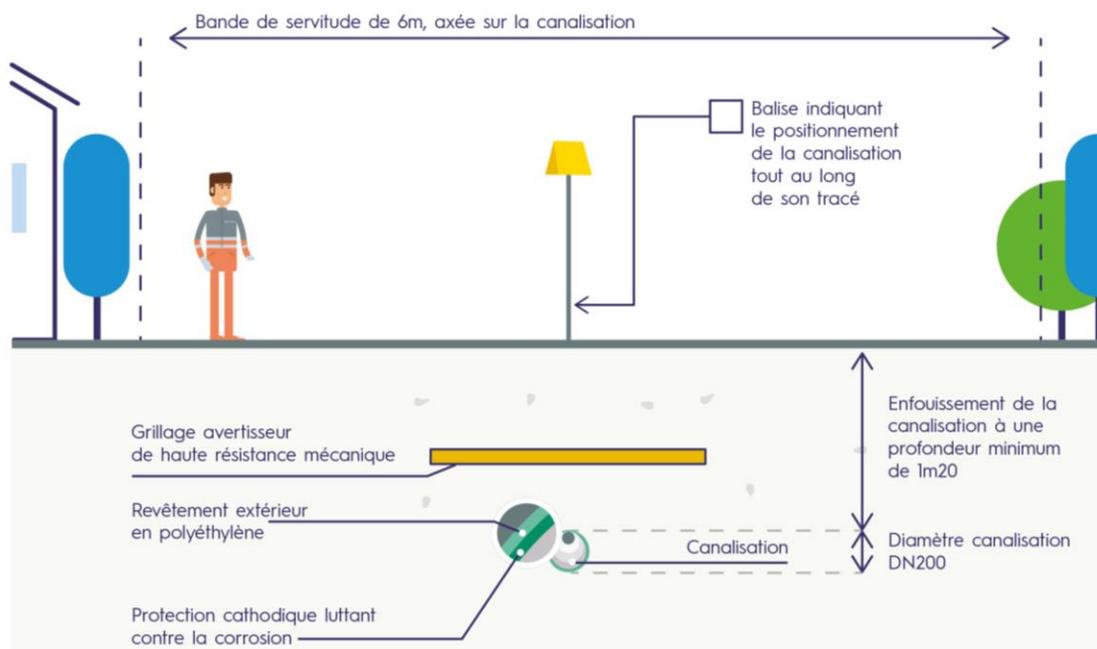
### Pourquoi renouveler le réseau existant aujourd'hui ?

Parce que la canalisation existante, qui joue un rôle essentiel dans la desserte en gaz des particuliers (33 communes, 26 000 foyers) et des entreprises industrielles du territoire (Sud Graphie, VOA Verrerie d'Albi...) est vieillissante. La surveillance permanente et les inspections régulières de Teréga sur son ouvrage ont permis d'identifier 3 points de vigilance :

- l'apparition de points de **corrosion** sur la canalisation (liée à la vétusté du revêtement qui la protège)
- des **profondeurs d'enfouissement** inférieures à celles d'origine (dues à l'érosion des sols)
- un profil **géométrique complexe** (présence de nombreux coudes mis en place pour dévier la canalisation à l'occasion de la création de l'autoroute) qui rend difficile les inspections au moyen de technologies modernes telles que les pistons instrumentés.

En qualité d'opérateur de réseau prudent et raisonnable, Teréga propose donc de renouveler cette canalisation vieillissante pour permettre au réseau de continuer à remplir son rôle, à savoir : garantir la fiabilité et la sécurité de l'alimentation en gaz du territoire.

Le projet REVA consisterait à construire une nouvelle canalisation enterrée de 20 cm de diamètre sur une longueur d'environ 68 km. 7 postes de sectionnement (installations aériennes clôturées permettant d'interrompre le passage du gaz pour des raisons de maintenance notamment) seraient positionnés le long de l'ouvrage tous les 10 ou 20 km. 5 km de canalisations secondaires (plus petites) seraient également créés.



En complément de la sécurisation de l'approvisionnement en gaz, le projet offre 3 opportunités :

- celle de mettre la canalisation aux normes actuelles (épaisseur d'acier supérieure, revêtement plus performant, profondeur d'enfouissement plus importante...)
- celle d'adapter le tracé aux évolutions survenues au cours des dernières décennies, en s'éloignant notamment des zones urbanisées
- celle de participer à la transition énergétique en raccordant des stations de gaz naturel pour véhicules (GNV), des installations de méthanisation, etc.

Autre bénéfice : Teréga estime les retombées pour l'économie locale à 15-20% des 72 millions d'euros investis pour réaliser l'ouvrage. Il s'agirait notamment de dépenses liées au chantier dans l'hôtellerie et la restauration ou encore la sous-traitance.

### **Où passerait la future canalisation ?**

Frédéric ANDREE, responsable du suivi des études du projet REVA, a présenté la méthodologie qui a permis d'aboutir au couloir de passage de 100 mètres soumis à la concertation. Trois principes directeurs ont été suivis :

- **raccorder** la nouvelle canalisation aux infrastructures existantes (postes de livraison, antennes de Lavour, Graulhet, ...)
- **regrouper** les infrastructures : en se rapprochant de l'autoroute et de la canalisation existante
- **éviter** les principaux enjeux (sociétaux, environnementaux, techniques), conformément à la première étape de la méthode Éviter – Réduire – Compenser (ou ERC)

Teréga applique également la **méthodologie dite en « entonnoir »** où l'évitement des enjeux conduit à réduire progressivement le secteur potentiel d'implantation de la canalisation en passant d'une aire d'étude très large, à un fuseau d'1km de large, puis à un couloir de 100 mètres et enfin au tracé. La concertation doit notamment permettre de compléter le recensement des enjeux pour aboutir au tracé le mieux adapté.

Frédéric ANDREE a finalement commenté le **planning** du projet qui prévoit plusieurs moments d'échanges avec le public jusqu'aux travaux envisagés au plus tôt à partir de 2025.

### **Focus sur les travaux**

Jérôme SAINT-MACARY a ensuite repris la parole pour détailler les modalités de travaux envisagées. Il a précisé que les principaux effets de la pose d'une canalisation gazière sont liés à cette phase chantier : ils sont donc par définition temporaires et limités dans le temps. Par la suite la nature reprend rapidement ses droits et seules les balises jaunes restent visibles.

Teréga apporte un soin tout particulier à la réalisation de ses chantiers qui se déroulent en plusieurs étapes dont les principales sont : l'ouverture de la piste (avec tri des terres), le positionnement des tubes le long de la piste, le soudage, la mise en fouille, le remblai et la remise en état.

### **Engagements de Teréga**

Le responsable du projet REVA a terminé la présentation en détaillant, en duo avec Agnès BAILLOT, ingénieur « environnement et développement durable », les engagements de Teréga avant, pendant et après son chantier. Ceux-ci sont repris dans le diaporama disponible sur le site <https://www.terega.fr/projet/renouvellement-villaries-albi-reva>

Ils concernent les riverains, les propriétaires et les exploitants des parcelles concernées, ainsi que l'environnement au sens large. Sur cette dernière thématique, Agnès BAILLOT a détaillé la manière dont Teréga met en œuvre la séquence « Eviter – Réduire – Compenser ». Elle a notamment insisté sur l'accompagnement du porteur de projet par des bureaux d'études spécialisés qui réalisent actuellement des inventaires faune-flore sur les 4 saisons. Des écologues sont également présents tout au long des travaux, puis s'assurent du bon état écologique des milieux dans les années qui suivent la fin du chantier. Teréga gère en direct les espaces de compensations environnementales lorsqu'il y en a.

## Echanges avec le public

Les pages qui suivent reprennent les échanges avec le public sous la forme de verbatim (retranscription intégrale des propos).

**Jean-Michel Bersia** : Je me représente donc pour les personnes qui ne sont pas présentes dans la salle, Jean-Michel Bersia, adjoint et notamment propriétaire de terrains agricoles concernés par le projet sur la commune de Paulhac. J'avais juste une question par rapport à la piste de 14 mètres sur laquelle il y aurait des indemnités qui seraient versées aux exploitants agricoles, aux propriétaires. Ensuite vous parlez d'une servitude de six mètres sur laquelle vous interviendrez plus tard pour l'exploitation. Il y aurait donc un droit de passage, pour faire des interventions et cette bande de six mètres ferait l'objet d'une autre indemnité, je suppose...

**Audrey Darmian (animatrice)** : Peut-être qu'on peut afficher le schéma. Gilles Roy, vous souhaitez intervenir ? Je vais vous passer un micro, ce sera plus simple parce que je pense que vous allez être très sollicité ce soir.

**Gilles Roy (responsable des affaires domaniales, Teréga)** : L'indemnité de servitude n'a rien à voir avec l'indemnité de dommages aux cultures. La servitude nous permet à nous de pouvoir intervenir à tout moment sur la conduite pour l'exploiter, pour réparer... C'est le cas actuellement (et je ne sais pas si vous avez été touchés). On a des fouilles en cours sur le réseau pour réparer les défauts de revêtement. Cependant, l'indemnité de dommages aux cultures est versée uniquement à l'exploitant, l'indemnité de servitude au propriétaire. Sur cette bande de six mètres, vous n'avez pas le droit de planter des arbres de haute tige, vous pouvez planter des haies basses, et il est interdit de construire aussi. Ce sont les deux principales contraintes : construction et plantation d'arbres de haute tige. La vigne est autorisée, les vergers aussi. Quand il y a des projets connus avant qu'on passe, on fait en sorte, par rapport aux alignements, d'en tenir compte. Ce n'est pas pénalisant après pour l'écartement. On est passé beaucoup au milieu de kiwis ou autre. Ça se passe bien.

**Audrey Darmian** : Est-ce que ça répond à votre question, monsieur ? C'est bon. Oui, monsieur...

**Dominique Vincent** : Dominique Vincent, agriculteur sur la commune de Buzet-sur-Tarn. Sur la partie de Buzet, est-ce que la nouvelle canalisation est contiguë à la canalisation existante ? Et si oui, quelle est la durée d'emprise pour la réalisation des travaux ? Car c'est une plaine irriguée, avec des cultures de semences, des pivots qui tournent. Si vous empêchez les pivots de tourner, ça se complique. Il y a des particularités suivant les territoires et le nôtre est très particulier.

**Jérôme Saint-Macary** : Je vais juste commencer par répondre à la première question. On va regarder ensemble, si vous le voulez, tout à l'heure, la carte de Buzet pour voir. Un des principes directeurs du projet au départ des études c'était de rester à proximité le plus possible de la canalisation existante, voire de l'autoroute, comme l'a expliqué tout à l'heure Frédéric. Sur

Buzet, je n'ai pas en tête exactement le linéaire qui reste à proximité de la canalisation existante. Pour la partie irrigation, mise en place des pivots, c'est exactement ce qu'on recherche à travers cette concertation : c'est d'avoir tous les renseignements possibles de la part des différents exploitants pour pouvoir essayer d'adapter au mieux le tracé sur les parcelles qui seront identifiées pour le futur tracé.

**Audrey Darmian** : Juste Monsieur Roy, je précise que vous êtes responsable des affaires domaniales, parce que je ne pense pas qu'on vous ait présenté tout à l'heure. Ce qui explique que vous répondiez à ce type de question. Je vous laisse continuer. Et si vous voulez mettre la carte de Buzet.

**Gilles Roy** : Après, on pourra voir avec vous directement au niveau de vos parcelles, tout à l'heure, en fin de réunion ou plus tard. Après, sinon au niveau des réseaux, tout ce qui est « pivots » et autres : bien sûr, on n'arrêtera pas les pivots, on prend des précautions. Déjà au niveau des réseaux, il y a les réseaux d'irrigation dont il faut tenir compte...vous en avez plein. Les réseaux de drainage, puisque ce sont des parcelles drainées ?

**Audrey Darmian** : Attendez parce que les gens qui sont à distance ne vous n'entendent pas

**Dominique Vincent** : (...) nous, le réseau est quand même de 1979. Donc, il a déjà tenu compte de la canalisation existante [de 1974], j'espère. Hormis à quelques traversées, mais c'est rare. Également le drainage. Lorsqu'on a drainé, on s'est tenu un petit peu à l'écart de la canalisation existante. Donc, si la nouvelle est contiguë ou à proximité de l'existante, ça ne va pas trop gêner les infrastructures. Ce qui va plutôt gêner, c'est les mises en place de cultures et les irrigations si c'est en période estivale. Avec des impacts qui restent relativement élevés puisque des semences, ce n'est pas du tournesol ou du blé.

**Gilles Roy** : Tout ça est défini avec les gens de la chambre d'agriculture (présents ici ce soir), avec lesquels on passe un protocole d'accord où tout ça est défini. C'est-à-dire les modalités de travaux en fonction des cultures et les barèmes d'indemnités aux cultures. Donc là, on est déjà en train de travailler sur le protocole actuellement. Il y aura un impact, certes, sur les 14 mètres, mais après pour le reste, vous pourrez semer comme vous voulez. Si c'est des contrats spécifiques, des semences ou autres : là on voit directement avec vous pour ne pas que vous soyez perdant par rapport au contrat. Tout est bien cadré et tout est pris en compte. Il n'y a pas de souci pour ça.

**Audrey Darmian** : Complétez peut-être avec la carte, justement du couloir sur Buzet ?

**Frédéric Andrée** : Donc là, j'ai ressorti des cartes qui étaient disponibles sur le site Internet. Peut-être que certains d'entre vous ont pu télécharger les cartographies qui étaient disponibles. Donc, cette cartographie : la légende en bleu pointillé correspond au tracé existant. En rouge, c'est l'autoroute. Et en vert clair, c'est notre projet de couloir de nos canalisations. Donc, dans ce nouveau couloir, on suit principalement l'autoroute.

**Audrey Darmian** : Loin de l'existante, dit Monsieur Vincent.

**Jérôme Saint-Macary** : À l'échelle, en effet, on n'est pas totalement à proximité de la canalisation existante. Alors pourquoi ? On le voit par rapport aux différentes couleurs que vous pouvez voir derrière moi. Vous voyez qu'il y a du rouge ou du jaune. Ça, c'est les études qui nous ont donné ces différents enjeux. Et c'est pour ça qu'on a adapté également notre couloir à ces enjeux. Parce qu'il y a les enjeux, bien sûr, des exploitants agricoles. Mais il y a des enjeux aussi environnementaux. Il y a des enjeux d'urbanisation. Il y a des enjeux d'archéologie. Alors ici ce n'est pas trop le cas, mais par exemple, sur la zone de Montans, ça rentre en considération. Donc, c'est pour ça qu'on a adapté notre canalisation et le couloir qui est proposé

actuellement et dans cette partie jaune, où il y a moins d'enjeux que dans la partie rouge. Donc, il faudra regarder après au cas par cas, avec chaque propriétaire et exploitant qui seront concernés. Mais comme l'a dit Gilles, toutes les indemnités seront prises en conséquence, et les adaptations par rapport aux réseaux de drainage ou encore à l'irrigation, et notamment les pivots.

**Audrey Darmian** : Oui Monsieur Roy, vous voulez compléter ?

**Gilles Roy** : Je vais terminer au niveau des drainages. Il faut savoir que ce n'est pas les parcelles qui ne sont pas drainées dans lesquelles on passe. Si un jour il y a un projet de drainage, n'importe quand, si c'est 10 ans ... 15 ans..., toutes les modifications qui sont dues à la présence de la canalisation par rapport au plan de drainage habituel, on doit le prendre en charge. C'est la règle. Si on le sait à l'avance avant les travaux, si vous dites "un jour je vais drainer", on peut par anticipation poser les collecteurs de chaque côté. Ça dépend bien sûr de la topographie, mais poser des collecteurs en anticipation pour que le nouveau réseau de drainage vienne se brancher dessus et que tout soit fait à l'avance. Mais tout ça, on le voit avec chacun d'entre vous, avec chaque exploitant. On vient les voir et on parle de tout ça au cas par cas. Et on essaie d'adapter, bien sûr, en fonction de nos contraintes techniques. Parce que vous avez vu, on ne peut pas faire tout ce qu'on veut avec un tuyau en acier. Il y a ces contraintes techniques. Mais tout ce qu'on peut faire pour anticiper toutes les problématiques par rapport au drainage ou aux réseaux d'irrigation, on le fait.

**Audrey Darmian** : D'autres précisions ?

**Jean-Michel Bersia** : Si vous pouviez afficher aussi, puisqu'on est sur Paulhac, la même carte pour voir le tracé sur Paulhac, pour qu'on se rende compte.

**Audrey Darmian** : C'est possible, ça arrive. Il y a beaucoup de communes, comme vous avez pu le voir sur le tracé. Voilà. Un petit commentaire peut être de la carte ?

**Jérôme Saint-Macary** : Comme on peut le voir, sur la commune de Paulhac, on est resté le plus possible en parallélisme de la canalisation existante. Juste, on a ce décrochage qui part vers le nord. Et d'ailleurs, monsieur Bersia, je pense que vous êtes concerné par ce linéaire. Alors pourquoi ce décrochage ? C'est que la canalisation actuelle, on ne le voit pas bien sur cette photo, mais si vous regardez un Google Earth, il y a un petit hameau avec quelques maisons et la canalisation passe en plein milieu. Donc, on a essayé d'éviter cette zone urbanisée en descendant un peu plus en bas et par le nord, et remonter ensuite et reprendre le linéaire au niveau de la canalisation existante.

**Christian Furlanetto** : Christian, agriculteur à la retraite. Mais là, vous allez suivre un cours d'eau, apparemment. Tout à fait en bas, le décrochage que vous faites. Le pointillé, c'est la canalisation existante sur le vert que vous allez suivre un cours d'eau. Vous n'êtes pas loin, le ruisseau d'En Coutelle, c'est un cours d'eau, pas un ruisseau.

**Jérôme Saint-Macary** : Oui, mais tous les enjeux de cours d'eau sont pris en compte dans ce futur couloir, oui.

**Audrey Darmian** : C'est un ruisseau dans lequel vous puisez pour l'exploitation ? Il y a une raison particulière à votre question ?

**Christian Furlanetto** : Parce qu'un peu plus haut, il est bouché et je pense que vous allez passer pas loin.

**Jérôme Saint-Macary** : D'accord.

**Audrey Darmian** : D'autres demandes de précisions ? Questions ? Vous avez été particulièrement clairs. Est-ce qu'à distance, je demande à la régie au cas où, on a des questions ? Non, pas de questions à distance non plus.

**Christian Furlanetto** : Vous aviez déjà fait un projet il y a vingt ans en arrière pour faire le doublement et qui ne s'est jamais réalisé ?

**Jérôme Saint-Macary** : Le doublement s'est réalisé entre Ondes et Villariès. Il y a un DN 300 qui a été construit entre Ondes et Villariès et le DN 200 va être abandonné cette année.

**Audrey Darmian** : Pour les non-techniciens, DN ?

**Jérôme Saint-Macary** : DN 200, c'est le diamètre de la canalisation. Donc pour cette canalisation, on est sur un diamètre DN 200, donc 20 cm, DN 300, 30 cm de diamètre. Donc oui, le projet a bien été réalisé entre Ondes et Villariès.

**Gilles Roy** : C'est vrai que les études avaient été faites jusqu'à Albi à l'époque, et quelques propriétaires avaient été rencontrés et toutes les mairies avaient été vues. Et après, le projet avait été ajourné. Mais la première partie avait été faite, entre Ondes et Villariès. Mais tout avait été étudié, effectivement, vous avez raison. Mais après, ça ne va pas être le même projet parce que les contraintes environnementales ont beaucoup évolué depuis. Et la canalisation existante ne pourrait pas être construite à plein d'endroits actuellement. C'est pour ça que par endroits aussi, on quitte le tracé parce qu'on n'a plus le droit d'y passer.

**Jean-Michel Bersia** : Par rapport à des habitations, quelle est la distance minimale que vous devez respecter ?

**Gilles Roy** : La construction est autorisée au-delà de la servitude, après trois mètres. À trois mètres de la canalisation vous pouvez construire,

**Jérôme Saint-Macary** : Je ne sais pas si vous vous rappelez de la photo que j'ai montrée tout à l'heure sur l'urbanisation. C'est une photo qu'on a prise récemment et la maison était neuve. Et vous voyez la maison s'est construite, comme l'a dit Gilles, à trois quatre mètres de la canalisation.

**Audrey Darmian** : Si jamais une question vous revenait plus tard, vous savez que vous pouvez toujours la poser sur Internet.

**Christian Furlanetto** : Est-ce qu'on peut faire un trou dans le tube pour pomper un peu de gaz ?

**Jérôme Saint-Macary** : C'est préférable de ne pas le faire.

**Dominique Vincent** : Elle n'est pas destinée à faire de la desserte et à arroser en gaz certains quartiers ?

**Audrey Darmian** : Vous pensez à une commune en particulier ?

**Dominique Vincent** : Moi, j'ai une installation de séchage à proximité, ça m'aurait intéressé d'avoir le gaz de ville.

**Patrick Mathieu** : La desserte de ce type de périmètre revient au distributeur et tout dépend si la commune fait partie de son régime de concession. Et donc, il faut vous rapprocher du distributeur pour voir s'il est prévu un projet de raccordement du réseau de distribution au réseau de transport.

**Jérôme Saint-Macary** : Il y a certains sécheurs qui sont raccordés directement sur notre canalisation. Ça demande une étude de marché et une étude pour regarder, approfondir le sujet. Certains secteurs sont raccordés directement à nos installations. Après, je ne sais pas à combien de kilomètres vous êtes par rapport à la canalisation qui va potentiellement être construite. Un kilomètre ? Donc, c'est à étudier. On peut vous mettre en relation avec nos différents commerciaux pour regarder ce sujet-là.

**Frédéric Andrée** : Est-ce que vous avez déjà fait une approche auprès de GRDF ? À Buzet-sur-Tarn c'est eux qui ont la priorité pour les raccordements. Oui ? D'accord. Nous, on ne peut intervenir qu'en deuxième rideau. Il faut d'abord poser la question à GRDF, au distributeur, et ensuite à Teréga.

**Un participant** : Je demandais s'il n'y avait pas la possibilité de mutualiser avec d'autres agriculteurs ?

**Patrick Mathieu** : Le distributeur, il fait une étude économique avec des critères bien précis parce que les investissements sont contrôlés et validés. Donc, suivant ces critères, le projet passe ou pas. Ce n'est pas un projet facile, mais effectivement, vous avez raison. L'intérêt, c'est de mutualiser sur le territoire avec l'aide des collectivités locales, voir si toutes les chances sont mises du côté de ce projet. Alors effectivement, après, le distributeur vient nous voir et nous fait une étude de chiffrage du raccordement au réseau de transport avec un poste de livraison, comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure. Mais on développe des nouvelles dessertes encore aujourd'hui effectivement. On en a fait une d'ailleurs dans les Landes. Nous avons doublé la canalisation qui alimente Mont-de-Marsan, Rion-des-Landes, et à cette occasion nous avons raccordé une nouvelle distribution publique. D'ailleurs, qui a été réalisée pour alimenter un client industriel qui était le vecteur de création de cette distribution publique. Mais c'est bien un distributeur sur ces volumes-là, effectivement, sur des plus gros volumes, ça peut aller directement. Et sur ces volumes-là, c'est le distributeur qui a la main. Il revient vers nous. Sachez que nous, Teréga, sur ce genre de projet, nous serons facilitateurs. Effectivement, s'il y a matière à regarder, si c'est un projet qui est intéressant, il faut peut-être le faire connaître assez rapidement.

**Jacqueline Bessettes** : Jacqueline Bessettes, de la Chambre d'agriculture. Peut-être préciser pour les agriculteurs, vous avez montré tout à l'heure le planning, à partir de quelle période vous allez vous rapprocher des exploitants agricoles pour étudier avec eux les différentes problématiques ?

**Jérôme Saint-Macary** : Dans le cadre déjà de cette concertation préalable pour les propriétaires et les exploitants qui sont concernés par le couloir. Et ensuite, toute cette année 2022, ce sera l'occasion d'échanger avec les propriétaires et les exploitants pour définir ce tracé qui doit être construit toute cette année 2022 pour un dépôt du dossier administratif en fin d'année. Donc on est au début de cette concertation qui ira tout au long de cette année 2022. Donc très rapidement.

**Gilles Roy** : Pour ça, vous n'avez pas de démarche à faire, on vient vous voir directement pour commencer les négociations. Et si vous êtes propriétaire-exploitant : pour définir le tracé le mieux adapté pour vous et pour nous. En même temps les exploitants quand le propriétaire n'est pas exploitant, pour anticiper toutes les problématiques. Justement, par rapport aux tours de culture, l'organisation et les éventuels projets de drainage ou autres. Tout ça sera vu courant 2022. On vient vous voir individuellement.

**Audrey Darmian** : Merci pour cette précision. Y a-t-il d'autres sujets que vous souhaitez aborder ?

**Alain Furlanetto** : Lorsque le projet aura été terminé, l'ancienne canalisation, qu'est-ce qu'elle va devenir ?

**Jérôme Saint-Macary** : L'ancienne canalisation va être mise à l'arrêt et sécurisée. Elle va rester en terre, elle va être sécurisée sur certains points où nous faisons des remplissages, notamment les passages de route, pour ne pas qu'il y ait d'effondrement dans le futur sur des corrosions, par exemple. Ensuite, nous proposons aussi aux différents organismes ou administrations la rétrocession de la canalisation. Donc ça peut servir certains sujets, notamment de drainage ou ça a été fait sur le dernier projet je crois.

**Gilles Roy** : On propose aussi aux particuliers s'ils veulent la conserver, s'ils voient une utilité à utiliser l'ancienne canalisation. On a eu des cas sur des personnes qui passaient du lisier, de l'irrigation, qui passaient des câbles aussi pour arriver justement sur des pivots ou autres. Ça évite de refaire des tranchées et il suffit juste de faire des niches et de faire du tirage, et tout passe. Comme dit Jérôme, on propose aux collectivités, aux mairies et aux particuliers aussi, s'ils sont intéressés, ils peuvent utiliser l'ancienne canalisation.

**Guillaume Daroui** : Guillaume Daroui, chambre d'agriculture, agriculteur. Déjà merci de nous accueillir et d'avoir bien souhaité travailler ce protocole national qui est en train d'être mis en place et qui est en train d'être décliné localement avec chaque chambre d'agriculture, donc protocole qui nous tenait à cœur parce que on tenait vraiment à ce que le travail qui va être mené avec les exploitants et les propriétaires prenne bien en compte toutes les problématiques qui peuvent être inquiétantes, comme a évoqué Dominique, sur l'utilisation des pivots, des lignes enterrées, de la mise en culture, notamment avec les spécificités semences dans cette plaine qui est prégnante. C'est du revenu pour la fermo-garonnaise assez important quand même la semence sur ce secteur, donc c'était bien cette idée-là. Et on est aussi là pour accompagner Teréga dans ses missions là et aussi pour amener les problématiques des agriculteurs. Merci à vous de bien en tenir compte et de bien vouloir, justement, qu'on puisse travailler de cette façon-là. Je pense que ça évitera justement d'arriver dans des cas de blocages ou de conflits, comme on a pu le vivre dans le passé dans certaines situations. Je vais juste réagir un petit peu par rapport à la question que vous avez posée sur l'ancienne canalisation, monsieur. Que devient la servitude de cette ancienne canalisation ?

**Gilles Roy** : Vous redevenez propriétaire à part entière du terrain. C'est-à-dire si vous voulez construire vous construisez, vous pouvez faire ce que vous voulez. Par contre, on continue à maintenir et à la surveiller comme si elle était en exploitation, c'est-à-dire qu'il faut faire des Déclaration de travaux et des Déclarations d'intention de commencement des travaux comme refaire des fouilles, mais vous êtes obligé de les faire à tous les concessionnaires. Donc, de fait, on est consulté, on reçoit et on vient vous la détecter s'il y a besoin. S'il y a gêne, on se doit à nos frais de sortir la canalisation, et s'il y a un projet avéré sur l'ancienne canalisation. Il y a aucun souci vous pouvez faire tout ce que vous voulez dessus : replanter des vergers, des arbres à haute tige, construire, tout ce que vous voulez.

**Guillaume Daroui** : C'est bien de le préciser, parce qu'effectivement, ça peut avoir parfois des doubles impacts sur une exploitation. Quand il y a une ancienne servitude qui doit être maintenue pour différentes raisons techniques et qu'il y en a une nouvelle qui est créée à côté, ça peut vite créer des problématiques supplémentaires.

**Gilles Roy** : Juste rebondir par rapport au partenariat qu'on a avec la chambre de Haute-Garonne, on vient de faire un projet de 51 km entre Haute-Garonne et Ariège, de Capens à Pamiers, avec beaucoup, de surfaces en maïs et semences. Et ça s'est très bien passé. Il y

avait 250 dossiers sur ce projet, 100% d'accord amiable. Et les retours par rapport aux travaux, ça s'est bien passé. En semence, il y en avait vraiment beaucoup, il y avait une unité qui était très importante.

**Guillaume Daroui** : Effectivement, cette première ligne, les 51 km, a été le premier essai concret pour nous, la Chambre d'agriculture de Haute-Garonne. De pouvoir continuer c'est aussi une façon de concrétiser ces travaux-là et d'aller justement plus loin. Parce que le débat de l'ancienne servitude, on l'a eu en réunion publique il y a quelques années de ça, je ne sais plus où c'était, avec un propriétaire qui était inquiet parce qu'il avait peur du double impact. Donc, c'est bien d'amener cette méthode et justement, d'expliquer d'entrée comment c'est fait. Ça permet quand même de rassurer les exploitants et à juste titre, parce que les années ne sont pas faciles. Et quand il peut y avoir des impacts, c'est vite compliqué. Je pense que la méthode, ça prouve bien qu'elle est bonne d'avoir cette approche-là plutôt qu'une approche. "on ne se rencontre qu'au dernier moment".

**Jacqueline Bessettes** : Je voulais préciser par rapport au protocole, puisqu'on est là sur deux départements, tout comme on l'était sur le précédent projet, on était sur deux départements Haute-Garonne et Ariège. Donc, c'est un travail qui est fait de concert avec les deux chambres d'agriculture et on prend les spécificités de l'agriculture sur l'ensemble du tracé et toutes les spécificités sont inscrites dans le protocole. Et donc, c'est ce qui est fait sur ce projet-là avec la Chambre d'agriculture du Tarn. Même si là, aujourd'hui, on est en Haute-Garonne. Vous avez des réunions qui sont prévues sur le Tarn également.

**Audrey Darmian** : Est-ce qu'on a fait le tour de vos sujets de préoccupation ou questions ? Monsieur le chef de projet, est-ce qu'on met fin à la réunion ?

**Jérôme Saint-Macary** : S'il n'y a pas de questions, on va pouvoir terminer cette réunion. On va tout d'abord vous remercier pour votre participation et on reste à disposition encore quelques minutes si vous avez des questions complémentaires en aparté. Il n'y a pas de souci pour échanger nos cartes de visite et que vous ayez des points de contact, n'hésitez surtout pas.

**Audrey Darmian** : Et bien merci à tous. Merci d'être venus et sachez que si vous souhaitez faire partager cette réunion à des connaissances, elle sera mise en ligne très prochainement sur le site de Teréga. Ils pourront tout revoir, y compris la présentation qui vous a été faite ce soir, de manière très transparente. Merci beaucoup et bonne soirée à tous.